



HAL
open science

Régimes d'inégalité et injustices sociales

François Dubet

► **To cite this version:**

François Dubet. Régimes d'inégalité et injustices sociales. SociologieS, 2011, Débats : Penser les inégalités, pp.[en ligne]. 10.4000/sociologies.3643 . halshs-00646502

HAL Id: halshs-00646502

<https://shs.hal.science/halshs-00646502>

Submitted on 2 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Régimes d'inégalité et injustices sociales ¹

Inequality's regimes and social inequalities

François Dubet

- 1 La sociologie des inégalités peut être un gouffre sans fin. Si l'on raisonne en termes de catégories d'acteurs, il est possible de les multiplier pour autant que les outils statistiques le permettent ; on dénombre alors les inégalités en fonction des groupes professionnels, des « races », des identités culturelles, des appartenances religieuses, des sexes, des âges, des générations, des régions, des origines diverses, des villes et des campagnes... Si l'on raisonne en termes de critères d'inégalités, là aussi la liste ne peut être limitée que par l'imagination des chercheurs et la finesse des outils dont ils disposent : les revenus, le patrimoine, les capitaux culturels, les capitaux sociaux, le pouvoir, le prestige, la santé, les conditions de vie, le « bonheur », les risques multiples auxquels nous sommes exposés, la mobilité sociale... En imaginant de croiser 10 groupes ou catégories avec 10 critères de mesure des inégalités, on arrive à une centaine de cas. Et encore : on peut faire mieux en s'intéressant à « l'intersectionnalité » des catégories, puisqu'il va de soi que l'on peut être une femme, ouvrière, musulmane, scolairement qualifiée, en bonne santé ou handicapée, vivant en ville, mère, divorcée ou séparée...
- 2 Le danger induit par cette saisie strictement descriptive des inégalités est de faire de la sociologie une sorte de collection, de botanique sociale dans laquelle chaque chercheur devient le spécialiste, sinon le propriétaire d'une inégalité sociale. Risque d'autant plus fort que la condamnation morale des inégalités dans les sociétés démocratiques peut aisément faire office de théorie sociologique : révéler et décrire une inégalité, c'est presque faire œuvre théorique par la grâce de la dénonciation. À ce propos, ne perdons pas de vue que les inégalités entre les pays sont souvent beaucoup plus fortes que les inégalités internes à chaque société et qu'elles mériteraient bien plus notre indignation. Pour résister à une tentation purement descriptive, il est nécessaire d'inscrire la sociologie des inégalités dans une sociologie générale visant à proposer quelques analyses, interprétations ou explications, de mécanismes et/ou de formes de

conscience et d'action dont les inégalités sont, à la fois, les causes, les cadres et les buts. J'évoquerai quatre thèmes dont la plupart ne sont pas d'une grande originalité.

- 3 - Quels sont les régimes d'inégalités ? Autrement dit, les inégalités forment-elles une structure et un système expliquant autre chose que les seules inégalités ?
- 4 - Comment se produisent et se reproduisent les inégalités dans des sociétés qui, généralement, les refusent ? J'illustrerai ce thème par le cas de l'école.
- 5 - Parmi le flot ininterrompu des inégalités, pourquoi certaines semblent *injustes* et intolérables alors que d'autres sont parfaitement acceptées ? Pourquoi l'expérience cognitive et normative des inégalités n'est pas le « reflet » des inégalités réelles ?
- 6 - Enfin, parce que je crois que la sociologie doit être utile et participer au débat public et parce que les inégalités sont un problème de philosophie politique et morale, je dirai quelques mots sur les conceptions politiques dominantes des inégalités et sur les formes de « contrat social » qu'elles impliquent.

Les régimes d'inégalités

- 7 La vieille idée de régime d'inégalités suppose que les inégalités forment un système, une structure sociale qui explique le « fonctionnement » de la société, de l'économie, de la culture, du pouvoir... Le thème des régimes d'inégalités est sans doute une des questions les plus classiques et les plus anciennes de la sociologie. Les « pères fondateurs » et les manuels de sociologie se sont toujours plu à opposer les castes aux classes et les classes aux masses dans un ordre de succession identifié au récit de la modernité. Mais ces régimes ne sont pas seulement des moments historiques ; ils coexistent dans les mêmes sociétés, le nouveau n'effaçant pas toujours l'ancien.

Ordres et castes

- 8 Les sociétés traditionnelles ou les sociétés pré-capitalistes ont été définies comme des sociétés de castes ou des sociétés d'Ordres, des sociétés dans lesquelles les divers groupes sociaux ne partagent pas un principe d'égalité naturelle commune, ce qui explique que les individus n'aient pas la possibilité de quitter le groupe auquel ils sont voués. Ce sont des sociétés naturellement inégalitaires, c'est-à-dire des sociétés dans lesquelles les inégalités s'expliquent par la « nature des choses » et par la volonté des dieux, ce qui est presque la même chose. L'ordre théologique explique l'ordre social et le justifie et la critique des inégalités passe, le plus souvent, par la critique religieuse et par les guerres religieuses.
- 9 Ce système ne domine plus les sociétés occidentales et démocratiques modernes, mais il est dominant dans un grand nombre de pays qui se modernisent au sein d'une société de castes plus ou moins explicites. Mais nos propres sociétés ne se sont pas totalement débarrassées de l'*ascription*. Des logiques de castes et d'Ordres subsistent au sein même de la modernité démocratique. Dans le monde du travail et dans les institutions subsiste la vieille hiérarchie entre les activités dignes et les activités indignes, entre les activités pures et les activités impures. La hiérarchie des activités, des professions et des métiers « genrés » et racialisés, pour ne pas parler de racisme et de sexisme, procède d'une conception naturalisée des inégalités et nous savons que certaines, notamment les inégalités sexuelles, sont pensées comme des postulats théologiques

dans un grand nombre de sociétés. Le caractère de caste de ces inégalités se manifeste aussi dans le fait qu'on ne peut guère changer de catégories parce que l'inégalité sociale est pensée comme une inégalité de nature. Des différences « naturelles » deviennent des inégalités sociales et des inégalités sociales sont naturalisées.

- 10 En dépit de la « survivance » de ces inégalités – on pensait qu'elles disparaîtraient totalement avec la modernité démocratique – et en dépit de leur retour dans le champ scientifique avec les *gender* et les *racial studies*, il semble que ces inégalités sociales-là ne forment pas une structure susceptible d'expliquer totalement le fonctionnement et l'évolution des sociétés ².

La rupture démocratique

- 11 Si les inégalités de castes et d'Ordres nous choquent tant, c'est parce que notre cadre intellectuel et moral est celui de la démocratie, celui des sociétés individualistes et démocratiques affirmant, comme le dit Louis Dumont (1966) à la suite d'Alexis de Tocqueville, que les individus sont considérés comme étant fondamentalement libres et égaux. À la suite des monothéismes affirmant l'égalité de tous « hors du monde », des théories des droits naturels, puis des droits de l'Homme, il va de soi que les inégalités de castes ne peuvent plus fonder l'ordre des inégalités sociales. Les théories du contrat social, qu'il soit de nature politique ou de nature plus économique, se substituent aux pensées théologico-politiques dans lesquelles l'autorité du souverain dérive de l'autorité des dieux.
- 12 Cette affirmation de l'égalité de tous et de chacun ouvre la contradiction fondamentale des sociétés démocratiques et place la question des inégalités au centre de la pensée sociale. En effet, comment justifier les inégalités sociales dès lors que les citoyens sont fondamentalement égaux ? Le problème se pose d'autant plus que la question sociale envahit les sociétés industrielles. La sociologie elle-même dérive de cette question quand elle se demande comment tiennent les sociétés alors que chacun y est libre et l'égal de tous et alors que le capitalisme apparaît comme une machine capable de produire des richesses et des inégalités. Comment concilier le capitalisme et l'égalité démocratique ? C'est dans ce contexte social, intellectuel et politique que la notion de classe sociale va devenir une sorte d'équivalent général des inégalités.

Les classes sociales

- 13 À travers les débats relatifs aux liens entre la stratification et les classes sociales – débats qui ont dominé la sociologie jusqu'au milieu des années soixante-dix – l'enjeu était de savoir si les inégalités sociales formaient un système. En Europe, notamment, la réponse a été largement positive et pas seulement chez les marxistes. Des sociologues aussi différents que Maurice Halbwachs, Raymond Aron, Ralph Dahrendorf, Alain Touraine, Pierre Bourdieu... pensent que les inégalités de classes forment la structure de l'organisation sociale et que cette structure explique une large part de la vie sociale. Les sociétés industrielles sont des sociétés de classes comme les sociétés d'Ancien Régime étaient des sociétés d'Ordres. Dans ce contexte, la sociologie des classes sociales devient l'équivalent d'une sociologie générale parce que les classes sont les éléments fonctionnels d'un système, d'un mode de production. Mais les classes sociales sont beaucoup plus que cela.

- 14 Bien des sociologues considèrent qu'elles sont des groupes « concrets », des communautés de goûts, d'opinions, de manières de vivre, qu'elles sont des réalités culturelles subjectives presque aussi denses et réelles que pouvaient l'être des castes. D'ailleurs la sociologie a gardé un réflexe culturaliste de classes, notamment dans des pays comme l'Angleterre industrielle où les distances sociales opposant les classes ont été presque aussi profondes que l'étaient les inégalités de castes ; on pense notamment à Richard Hoggart (1970) et à ce qui deviendra les *Cultural Studies*. Mais les classes sociales sont aussi des acteurs et des mouvements sociaux dans des sociétés dominées par le mouvement ouvrier et dans lesquelles la vie politique se construit comme l'expression institutionnelle des intérêts de classes.
- 15 Dans l'ordre de la sociologie, les classes sociales deviennent un « concept total » : *explicanda* et *explicandum*. Elles sont ce qu'il faut expliquer et ce qui explique ce qu'il faut expliquer. On explique les conduites des acteurs par leur position de classe. Plus encore, bien des sociologues affirment que, « en dernière instance », tout s'explique par les inégalités et les conflits de classes : la vie politique bien sûr, mais aussi la culture, l'éducation... À terme, expliquer les choses, c'est les ramener à leur nature de classes et on comprend aisément comment, dans ce cadre, les inégalités sociales qui ne relèvent pas des classes sociales sont, soit ignorées, soit perçues comme secondaires, soit réduites à une dimension des inégalités de classes. Par exemple, les migrants et les minorités sont ramenés à une modalité de l'exploitation et les femmes sont, soit une sorte de classe domestique nécessaire au capitalisme, soit, plus simplement, un groupe qui n'accède à la pleine participation sociale que par son entrée dans le salariat, c'est-à-dire dans le jeu des classes sociales. Dans tous les cas, domine une analyse *en termes* de classes sociales et ce modèle domine ou écrase la sociologie des inégalités.

Le déclin de la sociologie des classes sociales

- 16 Pour ceux qui sont entrés dans la sociologie il y a plus de quarante ans, rien n'est plus spectaculaire que l'épuisement de cette sociologie des classes presque hégémonique en Europe dans les années 1970. Objectivement, les classes sociales n'ont pas disparu, mais le régime des classes recule avec l'éloignement de la société industrielle, avec le recul du mouvement ouvrier, avec la chute du mur de Berlin... Il faut dire aussi que la réduction des inégalités au régime des classes sociales se heurte à des difficultés considérables.
- 17 Ce régime efface des inégalités qu'il n'est pas possible de réduire à des aspects particuliers des inégalités de classes : les inégalités entre les sexes, les âges, les générations, les identités culturelles... La réduction de ces inégalités à des inégalités de classes exige une virtuosité et une « hauteur de perspective » de moins en moins crédible. Le régime des inégalités de classes se heurte aussi à la « moyennisation » de la société, au « cracking culturel » induit par la culture de masse et le développement de la scolarisation longue ; les hiérarchisations subtiles et hétérogènes des modes de vie se substituent aux clivages simples des classes sociales... Le régime des inégalités de classes se heurte aussi à la mobilité des groupes et des personnes ou, pour le dire de manière plus abstraite, au fait que les clivages ne se superposent pas exactement pour une grande partie de la population : les échelles de la précarité, celles des niveaux de formation, celle des revenus, celle des origines nationales et culturelles, celles des

répartitions sexuelles... ne se recouvrent pas exactement dès que l'on s'éloigne des segments les plus favorisés ou, au contraire, les plus défavorisés des sociétés.

- 18 Enfin, le régime des inégalités de classes se heurte aux progrès de la statistique sociale. Plus l'appareil statistique est sophistiqué, plus l'image des inégalités devient raffinée et sophistiquée, plus il est facile de multiplier les dimensions et les variables, plus il est facile d'introduire des analyses diachroniques. Au terme de ces raffinements, l'image des seules inégalités semble trop grossière. Les dispersions, les analyses de régression et les *Odds ratio* se substituent aux moyennes.

Le régime des inégalités multiples

- 19 Le recul des visions et des analyses en termes de classes, variable selon les pays, ne signifie pas la disparition des inégalités et de la conscience des inégalités. Au contraire même, on peut penser que les inégalités se sont diversifiées et multipliées et que nous en avons une conscience d'autant plus vive que la conscience démocratique de notre égalité fondamentale semble toujours être la « providence » dont parlait Alexis de Tocqueville. En revanche, nous sommes aujourd'hui dans des sociétés où aucun régime d'inégalité ne s'impose comme étant en mesure de structurer l'ensemble du « fonctionnement » de la vie sociale. Pour le dire autrement, il est difficile d'affirmer que les inégalités forment un système. Tout au plus pourrions-nous dire que c'est un système hyper complexe dans lequel se croisent de multiples régimes d'inégalités partielles. Au fond, il s'agit d'une extension de l'hypothèse weberienne de la distance relative entre les diverses dimensions de la stratification ou des classes.
- 20 Les inégalités sociales sont dispersées sur une multitude de registres et de groupes, registres qui ne se superposent guère hors des deux extrêmes de la stratification sociale. Alors que la position de caste ou de classe est censée subsumer la totalité des inégalités, chacun est tenté de considérer qu'il est « intersectionnel », qu'il est défini par le croisement multiple et parfois aléatoire de plusieurs inégalités. Plus les régimes d'inégalités se multiplient, plus les inégalités s'individualisent et c'est sans doute pour cette raison que ces inégalités-là sont vécues comme parfaitement intolérables alors même qu'elles sont objectivement plus faibles que les inégalités de castes et que les inégalités de classes.
- 21 On est inégal « en tant que » : riche/pauvre ; salarié/patron ; stable/précaire ; homme/femme ; jeune/vieux ; mince/gros ; majorité sexuelle/minorité sexuelle ; blanc/non blanc ; centre/périphérie... C'est en raison de cette dispersion que la sociologie des inégalités peut devenir un gouffre sans fin tout en ayant plus ou moins renoncé à détenir les clés d'une structure sociale susceptible d'ouvrir les analyses générales de la société. Il convient donc d'essayer de poser aux inégalités sociales d'autres questions afin que la sociologie des inégalités participe d'une sociologie générale.

Production et reproduction des inégalités : le cas de l'école

- 22 Le changement de régime des inégalités induit une transformation du mode de production et d'analyse de la production des inégalités. Si les inégalités ne forment pas une structure stable dont dérivent mécaniquement les composantes de la culture, de

l'action individuelle et collective et du fonctionnement des institutions... il faut se demander comment se produisent des inégalités qui sont plus la conséquence des actions et des interactions qu'elles ne sont un effet des structures et des postulats anti-égalitaristes. Les inégalités scolaires sont un bon terrain pour mettre à l'épreuve ces interrogations puisque la plupart des sociétés démocratiques et riches contemporaines veulent que l'école contribue à réduire les inégalités ou à produire des inégalités plus justes.

- 23 *Dans les systèmes de castes*, le principe de production des inégalités scolaires est extrêmement simple. L'éducation scolaire est un bien relativement rare confié aux clercs qui en assurent le contenu religieux et l'opposition des instruits et des ignorants est conçue comme une opposition élémentaire. Quelques enfants des basses castes peuvent accéder aux formations et aux épreuves de l'entrée dans le monde des clercs. Mais ces aventures s'apparentent plus à des exploits héroïques ou à des aventures picaresques – le déclassement paradoxal de ceux qui « montent » – qu'à des « effets de structure ».
- 24 *Dans le système des classes* associé au postulat de l'égalité fondamentale de tous et, le plus souvent, à la formation des États-nations modernes et des régimes démocratiques, l'éducation scolaire cesse d'être un bien rare. Non seulement elle est ouverte à tous, mais elle est généralement tenue comme un impératif public puisque c'est là que se forment la nation, l'égalité démocratique et l'idée de progrès. Des Lumières au milieu du vingtième siècle, l'éducation scolaire est tenue pour le socle de la modernité et d'une forme de salut individuel et collectif.
- 25 Il est alors aisé de décrire l'école comme la rencontre d'une aspiration démocratique avec une structure de classe inégalitaire et avec un projet de contrôle social imposant à tous l'idéologie de l'État et des classes dirigeantes. La plupart des pays voient s'opposer l'école de la bourgeoisie à celle du peuple parce que les inégalités sociales déterminent la forme même de l'organisation scolaire. Les inégalités scolaires ne sont pas seulement influencées par des inégalités de classes, elles sont directement déterminées par la structure de classes des inégalités : écoles des ouvriers/école des patrons ; école des filles/école des garçons ; école professionnelles/écoles de la grande culture... Dans ce cadre, on pense que les inégalités économiques déterminent les inégalités scolaires et que les inégalités économiques reposent souvent sur l'inégalité naturelle des talents et des dons.
- 26 À partir des années cinquante du siècle dernier, les grands pays démocratiques modernes ont progressivement levé les obstacles économiques et structurels à l'inégalité scolaire : les études secondaires sont devenues gratuites, l'enseignement supérieur a élargi la base de son recrutement, des systèmes d'aides et de bourses ont été offerts aux élèves les moins favorisés. Pourtant, cet effort de massification démocratique n'a pas sensiblement réduit les inégalités scolaires et l'on peut considérer que la sociologie de l'éducation moderne est née de ce constat : les inégalités de classes se reproduisent dans l'école alors même que celle-ci développe les politiques qui devraient les abolir progressivement. Au même moment, Basil Bernstein (1975) en Grande Bretagne, Pierre Bourdieu (Bourdieu & Passeron, 1970) en France et James Coleman aux États-Unis font le même constat : l'école reproduit les inégalités de classes alors même que les obstacles organisationnels et économiques sont progressivement réduits. Autrement dit, la logique de classe des inégalités scolaires se maintient par des mécanismes culturels qui paraissent bien plus lourds et bien plus

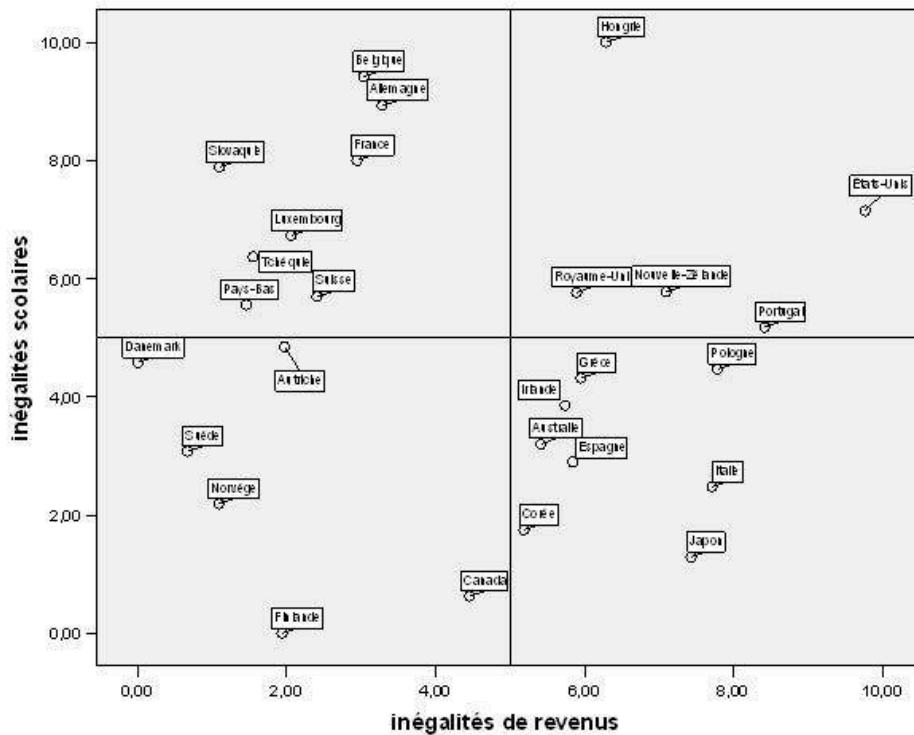
résistants que les seuls mécanismes économiques. Le régime des inégalités des classes détermine les inégalités scolaires ; les inégalités scolaires sont des inégalités sociales transposées dans l'école.

- 27 On connaît les trois grandes explications qui vont alors s'imposer :
- il y aurait une continuité de la structure linguistique entre les classes sociales favorisées et l'école ; pour Basil Bernstein, le code scolaire élaboré prolonge celui des groupes culturellement favorisés ;
 - de manière assez proche, Pierre Bourdieu explique la reproduction par le jeu des capitaux culturels et la « complicité » des habitus scolaires et des habitus bourgeois ;
 - pour James Coleman, puis pour Christopher Jencks, non seulement les classes favorisées sont plus familières avec les codes scolaires, mais elles ont plus intérêt à investir dans l'éducation pour assurer leur reproduction et leur mobilité sociales.
- 28 Dans les trois cas, on raisonne sur les moyennes plus que sur les distributions et bien que Basil Bernstein et Pierre Bourdieu soient plus « marxistes » que James Coleman, ce sont les inégalités sociales de classes qui expliquent les inégalités scolaires. L'école est perçue comme une sorte de boîte noire enregistrant les inégalités sociales sans jouer un rôle spécifique. On doit observer que ces conceptions, surtout les deux premières, ont été extrêmement populaires chez les enseignants alors même qu'elles faisaient de l'école une sorte « d'appareil idéologique » d'État ou capitaliste. Mais en affirmant cela, elles « déculpabilisaient » l'école et les enseignants puisque la cause du mal – des inégalités – n'était ni dans l'école ni dans le travail des maîtres puisqu'elle était tout entière dans la société de classes.

Avec le régime des inégalités multiples, les paradigmes sont ceux de la production continue

- 29 Progressivement, la sociologie de l'éducation va intégrer deux observations essentielles largement ignorées dans le régime des classes sociales.
- 30 Celui des écarts d'amplitudes entre les inégalités sociales et les inégalités scolaires. Si la « loi » de la reproduction vaut toujours – les enfants de classes supérieures réussissent toujours mieux, *en moyenne*, que ceux des classes défavorisées –, *l'amplitude* de cette loi varie sensiblement d'une société à l'autre. Autrement dit, certains systèmes scolaires atténuent l'effet des inégalités sociales sur les inégalités scolaires, alors que d'autres les accentuent. Ce constat n'est pas sans effet sur les politiques scolaires et il pose à la sociologie un problème nouveau : celui des écarts d'amplitude.

Inégalités scolaires et inégalités sociales



- 31 Le second constat porte sur les distributions plus que sur les moyennes. Le fait que les privilégiés réussissent scolairement en moyenne ne signifie pas qu'ils réussissent tous, ce qui vaut aussi pour les moins favorisés. À y regarder de près, l'explication par les classes devient très grossière, sans oublier la meilleure réussite des filles et tout ce qui fait exception à la règle.
- 32 Nous sommes donc conduits à expliquer les inégalités scolaires comme une production scolaire à partir d'inégalités sociales ou autres inégalités initiales. Se constituent des raisonnements agrégatifs relatifs à divers *effets* qui se greffent sur des inégalités initiales de classes, mais pas seulement de classes.
- 33 - Bien que les sociologues (français notamment) n'aient pas trop ce thème, il faut bien constater qu'il existe de grandes variations individuelles : toutes les sœurs et tous les frères élevés de la même façon n'ont pas exactement les mêmes réussites. Pour donner un exemple grossier et français : si « tous » les élèves de classes préparatoires aux Grandes Écoles sont des enfants d'enseignants et de cadres, tous les enfants d'enseignants et de cadres ne sont pas en classes préparatoires. Il faut donc envisager une sociologie des inégalités au niveau des singularités individuelles.
- 34 - Alors que le régime des inégalités de classe suppose une continuité harmonieuse des habitus reposant sur la figure de l'héritier, on constate que, dans l'école de masse, accroissant sensiblement la concurrence scolaire, l'habitus ne suffit pas à faire la différence. Les familles se mobilisent pour assurer le succès scolaire de leurs enfants dans l'espace d'un marché scolaire public et privé : choix des établissements et des filières, développement des soutiens scolaires, organisation des loisirs et des modes d'éducation conçues comme efficaces. Le succès scolaire est conditionné par la mobilisation des acteurs, leur niveau d'information, leurs ressources diverses... En définitive, le passage de l'école de classe à l'école démocratique de masse a accru les

pratiques concurrentielles et les inégalités sont produites et visées par les acteurs eux-mêmes bien plus qu'elles ne sont la conséquence « normale » et vécue comme telle des seules inégalités sociales.

- 35 - Les inégalités scolaires ne tiennent pas seulement à la demande, elles procèdent aussi de l'offre scolaire et de l'offre la plus fine. Les effets d'interaction et de stigmates liés aux attitudes des enseignants jouent un grand rôle comme l'a montré la « nouvelle sociologie anglaise de l'éducation » d'inspiration interactionniste. Les interactions dans la classe, les attentes et les attitudes des maîtres, les décisions d'orientations sont assez régulièrement défavorables aux défavorisés et notamment aux garçons issus des catégories les plus populaires. Dans le même ordre d'idée, les études montrent qu'il existe un effet maître : toute chose égale par ailleurs, la qualité des maîtres joue un rôle décisif dans le succès des élèves et dans la qualité générale des systèmes éducatifs.
- 36 - Les effets pairs et les effets de *School Mix* contribuent à produire les inégalités scolaires. Les modes de regroupement des élèves dans les classes et dans les établissements peuvent limiter ou accentuer les effets des inégalités sociales. Mettre ensemble les élèves les plus faibles accentue leur faiblesse ; de manière générale, la formation de classes de niveau homogène accroît les inégalités.
- 37 - Les effets d'établissements sont du même ordre. Même dans les pays les plus universalistes et les plus républicains, comme la France, l'offre scolaire est loin d'être homogène. Parce que les inégalités spatiales se transforment en inégalités scolaires, parce que les établissements des quartiers favorisés sont généralement de meilleure qualité – enseignants plus expérimentés, équipes pédagogiques plus stables – les élèves les plus favorisés se voient offrir des formations de meilleure qualité, ce qui accentue sensiblement les écarts initiaux.
- 38 - La recherche montre qu'il existe des effets de structure : plus les systèmes scolaires gardent longtemps les élèves ensemble, sans les sélectionner, plus le niveau moyen des élèves est élevé et plus les inégalités scolaires sont faibles. Aussi, les pays qui ont choisi l'école moyenne non sélective et qui individualisent les pédagogies sont scolairement moins inégalitaires que ceux qui sélectionnent précocement ou qui, proposant « l'excellence pour tous », laissent de nombreux élèves sur le bas côté.
- 39 - Il existe enfin des *effets d'emprise* tenant aux conséquences scolaires de l'utilité des diplômes. Plus les sociétés pensent que les systèmes scolaires doivent avoir le monopole de la formation et de la définition du mérite des individus, plus les diplômes jouent un rôle décisif dans l'accès à l'emploi et le niveau de revenu. Mais plus cette emprise est forte, plus la concurrence scolaire est intense et plus les inégalités scolaires sont grandes. Dernière étape : plus les inégalités scolaires sont élevées, plus l'origine sociale des enfants joue un rôle important et plus les inégalités se reproduisent d'une génération à l'autre.
- 40 Nous pourrions multiplier à l'infini ces analyses qui montrent que les inégalités scolaires sont produites par une combinaison de mécanismes partiels dont aucun n'est décisif à lui tout seul. Ce type d'analyse par agrégation des effets vaut sans doute pour bien d'autres inégalités que les inégalités scolaires, qu'il s'agisse des inégalités entre les sexes ou les inégalités de santé, par exemple. Les grandes inégalités apparaissent alors moins comme des effets de structure que comme des effets de composition et d'agrégation de petites inégalités multiples. Ce type de raisonnement s'impose

aujourd'hui dans les régimes d'inégalités multiples pour un ensemble de raisons qui relèvent d'une sociologie de la sociologie.

- 41 - Méthodologiquement, la multiplication des bases de données internationales, des suivis de cohortes, des techniques statistiques élaborées, de l'économétrie et, plus généralement, du *Benchmarking*, font qu'il est assez aisé de réaliser ce type de recherche.
- 42 - Cette conception des inégalités est très souvent associée à des projets réformistes et à l'ingénierie sociale portée par les grands organismes internationaux comme l'OCDE, la banque mondiale, des *Think Tank* et des ONG. Si les inégalités sont produites, il est toujours envisageable d'agir sur quelques mécanismes et la sociologie délaisse les grandes postures critiques au profit d'un pilotage guidé par la science dont se méfient d'ailleurs les enseignants, les médecins, les travailleurs sociaux et les militants qui peuvent se sentir mis en cause puisqu'une part des inégalités provient de leur activité.
- 43 - Alors que le régime des inégalités de classes vise implicitement à réduire des inégalités entre les positions sociales, le régime des inégalités multiples est guidé, sans trop le savoir explicitement, par le modèle de l'égalité des chances : comme à l'école, chacun devrait avoir les mêmes chances de réussir (d'atteindre toutes les positions sociales) indépendamment des inégalités de naissance. Il va de soi que cette conception de la justice sociale s'accorde particulièrement bien aux sociétés dominées par l'individualisme et, par conséquent, avec la multiplication des régimes d'inégalités cristallisés dans chaque individu.

Nous pourrions nous demander si ce que nous avons gagné en virtuosité méthodologique n'a pas été perdu en termes de cohérence théorique et de capacité à saisir les inégalités comme un système. Dans une certaine mesure, il pourrait même y avoir un risque de dissolution du social lui-même au-delà d'une multitude de mécanismes partiels. Il convient donc de poser à nouveaux frais le problème des inégalités sociales et c'est vers l'expérience des inégalités que l'on peut se tourner.

Inégalités justes et injustes

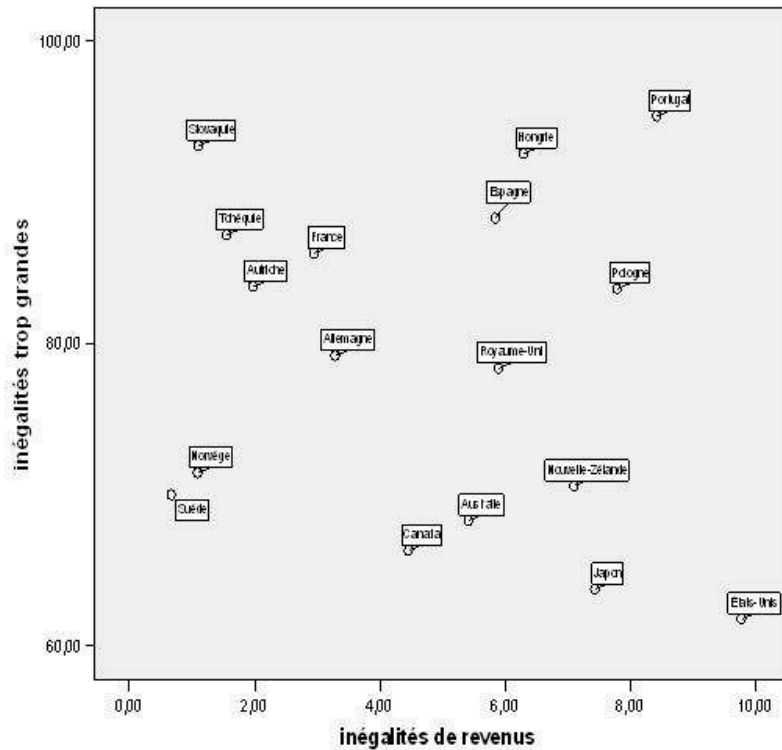
- 44 Pour un sociologue, les seules inégalités qui comptent vraiment sont celles que les individus perçoivent comme injustes parce qu'elles appellent de l'action, des mouvements sociaux, des politiques publiques, des souffrances... Rappelons d'ailleurs qu'un grand nombre d'inégalités sont perçues comme justes, y compris par les plus critiques d'entre nous.
- 45 Or il y a une distance entre les inégalités objectives, mesurées et les inégalités ressenties comme injustes. Les inégalités injustes renvoient nécessairement à des principes et à des sentiments de justice, et ceux-ci peuvent varier d'une société à l'autre et au sein même de sociétés proches.

Entre les pays

- 46 Quand on raisonne au niveau des collectifs en retenant un score moyen par pays, il n'y a pas de corrélation entre les inégalités objectives mesurées généralement par l'indice de Gini et la perception des inégalités. Ceci est évident lorsque l'on compare des sociétés de castes extrêmement inégalitaires, mais acceptant largement la légitimité de

telles inégalités, avec des sociétés démocratiques égalitaires. Mais, fait bien plus important, la relation entre les jugements sociaux et les inégalités objectives varie considérablement au sein même des sociétés démocratique, riches et largement comparables.

Inégalités trop grandes et inégalités de revenus



- 47 La relation entre inégalités réelles et inégalités perçues comme trop grandes vaut pour la moitié environ des pays de l'échantillon. Mais une autre moitié des pays entretient un lien paradoxal aux inégalités. En bas à droite du tableau, des pays inégalitaires pensent que les inégalités sociales sont tolérables ; en haut à gauche, d'autres pays, relativement égalitaires, pensent que les inégalités sociales sont insupportables. La typologie des formes de lien social et d'État-providence proposée par Gøsta Esping Andersen peut expliquer comment des cultures et des traditions politiques encadrent la perception des inégalités. Il y aurait donc des figures de contrats sociaux déterminant la perception et la légitimité des inégalités sociales. Dans le modèle libéral, par exemple, dont les États-Unis seraient le parangon, les inégalités sociales sont acceptables parce qu'on est convaincu que les individus sont largement responsables de leur destin et que la mobilité sociale est forte. D'ailleurs, plus on croit, en moyenne, que le mérite est récompensé, plus les inégalités sociales paraissent inacceptables. Le cas opposé est celui des pays corporatistes, dont la France fait partie, et qui pensent que la bonne société doit assurer les positions sociales plutôt que d'accroître la mobilité. Dans ce cas, comme l'on a moins l'espoir de changer de position sociale, les inégalités sociales semblent intolérables.
- 48 Il faut bien souligner que nous sommes là dans le monde des représentations, des valeurs et des traditions politiques et morales, puisque la perception de la mobilité sociale, pas plus que celle des inégalités, n'est le « reflet » de la mobilité réelle. La

France a un peu plus de mobilité sociale que les États-Unis, mais elle n'y croit pas, à l'opposé de l'Amérique du Nord dont toute l'histoire sociale a été construite sur le rêve de mobilité.

- 49 On doit aussi rappeler que les théories de la mobilisation collective indiquent que les sentiments de frustration relative (l'écart entre les attentes et les ressources) jouent un rôle bien plus décisif dans la formation des mouvements, des révoltes et des révolutions, que la situation objective des individus. Il faut donc se demander quelles inégalités sociales sont vues et lesquelles ne le sont pas, et quelles inégalités sociales sont perçues comme injustes ou comme justes.

Au niveau des individus

- 50 L'écart entre la perception moyenne des inégalités selon les pays pourrait être considéré comme un artefact de méthode car cette moyenne pourrait être une pure construction statistique annulant les très grands écarts de perception entre les individus. Il faut donc analyser la perception des inégalités au niveau des individus (Forsé & Galland, 2011).
- 51 Bien que la société française fasse partie du groupe des sociétés les moins inégalitaires, elle est perçue comme profondément inégalitaire par les Français. Les inégalités de revenus paraissent plus importantes que les inégalités de patrimoine qui sont cependant objectivement plus fortes. Le sentiment de vivre dans une société très inégalitaire ne dépend pas seulement de la situation professionnelle et économique des individus. Les femmes sont plus sensibles aux inégalités de santé et de générations qu'aux seules inégalités de revenus. La sensibilité aux inégalités liées au chômage est plus forte chez les 50-59 ans, quand la perte de l'emploi risque d'être définitive, alors que leurs revenus sont relativement élevés. Bien que les inégalités sociales soient assez justement appréhendées, les hauts revenus ont tendance à surestimer les bas revenus pendant que les bas revenus ont tendance à sous-estimer les très hauts revenus. Toute une série de facteurs affecte donc la perception des inégalités et chacun peut voir les inégalités à sa porte. Pourtant, toutes ces influences se croisent, s'annulent ou se combattent et, au bout du compte, la perception des inégalités est tout autant un effet des valeurs, des croyances et des conceptions de la vie sociale qu'elle est une conséquence directe des inégalités subies par les individus. Ainsi la variable la plus décisive en matière de perception des inégalités sociales est l'orientation politique des individus qui explique à elle seule 45 % de la variance. On voit les inégalités à partir de sa situation mais plus encore en fonction des conceptions de la justice sociale que l'on a dans la tête.
- 52 Il semble que la perception relativement réaliste et nuancée des inégalités sociales découle d'un double mouvement. Le premier procède d'une agrégation des dimensions des inégalités au niveau des personnes. Quand on demande aux individus s'ils pensent être favorisés ou défavorisés, ils prennent en compte la totalité des dimensions des inégalités : les revenus, la sécurité de l'emploi, la santé, l'éducation, les discriminations potentielles... Cette combinatoire produit des jugements plutôt nuancés, une auto-affiliation largement répandue aux classes moyennes et une tendance à se classer dans les catégories modestes manifestant ainsi une préférence pour l'égalité : 60 % de ceux qui gagnent plus que le salaire médian pensent qu'ils sont en bas de la classe moyenne. Cette préférence pour l'égalité se manifeste aussi quand on demande aux individus

quels salaires leur semblent justes ; leurs choix conduiraient à réduire les inégalités sociales puisqu'ils proposent d'augmenter les salaires les plus faibles et de baisser les revenus les plus élevés.

- 53 Cette adhésion à l'égalité est associée à une forte inquiétude collective. Comme l'ont déjà montré de nombreux sondages, les Français ont le sentiment que leur situation personnelle est acceptable mais qu'elle se dégrade souvent et qu'elle est fragile en raison des crises économiques, des risques de déclassement, de l'accentuation des inégalités scolaires et des diverses peurs sociales qui font que 86 % d'entre eux craignent de devenir pauvres. Les inégalités perçues comme les plus scandaleuses sont celles qui portent atteinte à l'égalité fondamentale des individus : les inégalités devant l'école, devant les soins médicaux, les inégalités entre les femmes et les hommes, les contrôles d'identité au faciès dénoncés par 70 % des répondants. Cet attachement à l'égalité, qui est ici une autre manière de nommer l'intégration sociale ou le « contrat social républicain », donne la priorité à l'assimilation des migrants, surtout chez les plus âgés des Français, à l'action des institutions, à la défense de l'État Providence.
- 54 En matière de justice sociale, les Français seraient rawlsiens sans le savoir. Ils adhèrent à une polyarchie des principes de justice et, placés derrière un « voile d'ignorance », ils font des choix rawlsiens. Invités à choisir entre trois structures sociales – la première est égalitaire et relativement pauvre, la deuxième est moins égalitaire, mais elle garantit aux plus défavorisés des revenus élevés, la troisième est la plus inégalitaire et la plus favorable à ceux qui y réussissent – 76 % des répondants choisissent la deuxième formule, la plus « rawlsienne » parce qu'elle combine la meilleure situation des plus défavorisés avec une reconnaissance « optimale » du mérite. Les réponses à ces questions sont peu affectées par la position sociale des individus. Cependant, les choses ne sont pas tout à fait aussi simples car si les Français privilégient une égalité rawlsienne en matière de société, le mérite prend sa revanche en termes de micro justice.

La dialectique des principes de justice

- 55 La perception des inégalités est une activité normative reposant sur l'existence *a priori* de principes de justice qui nous font percevoir des inégalités sociales comme injustes (Emmanuel Kant, Lawrence Kohlberg, Jean Piaget). Si nous ne savons pas précisément ce que pourrait être un monde juste, l'expérience des injustices se présente comme une évidence, comme une expérience première. Non seulement l'injustice s'impose à nous, mais nous sommes toujours capables de dire pourquoi telle ou telle injustice est une injustice. La rencontre des inégalités et des principes de justice engendre une économie morale des inégalités. Dans l'ère des pays démocratiques modernes on peut considérer que les acteurs mobilisent trois grands principes de justice.
- 56 - *L'égalité*. Bien que personne ne soit égalitariste, il semble que les individus ont une perception des inégalités acceptables et de l'espace dans lequel devraient se situer les inégalités sociales. On ne doit être ni trop pauvre, ni trop riche pour que l'égalité assure une intégration sociale élémentaire pour que se crée une commune humanité en dépit des inégalités sociales. L'égalité, c'est aussi une égalité élémentaire des droits et des ressources permettant à chacun d'être tenu pour le membre responsable d'une société.
- 57 - *Le mérite*. Même si nous voulons être tous égaux, nous voulons aussi que notre mérite soit reconnu et que se créent ainsi des inégalités justes. Il est juste de récompenser les

bons élèves, les travailleurs les plus efficaces et les plus courageux, ceux dont le mérite est le plus utile à la société. Si l'égalité est une condition du mérite, les individus ne sont pas égalitaristes parce qu'il est juste que les inégalités liées au mérite soient sanctionnées.

- 58 - *L'autonomie*. Nous considérons que les inégalités sont injustes quand elles sont associées à des mécanismes de domination qui nous empêchent d'agir de façon autonome. Le mouvement ouvrier ne dénonçait pas uniquement les inégalités et l'exploitation – la non reconnaissance du mérite – mais il dénonçait aussi l'aliénation provoquée par la domination d'une classe sur une autre.
- 59 Les principes de justice sont des fictions normatives. Nous savons que nous ne sommes jamais véritablement égaux, nous savons aussi qu'il n'est pas certain que l'on mérite son mérite et nous savons enfin que l'autonomie est peut-être une illusion de la liberté. Mais il n'empêche que ces fictions structurent le rapport des hommes au monde social. Dès lors, il faut savoir comment les acteurs mobilisent ces principes et les mettent en mouvement, sachant que ces critères de justice sont, à la fois, nécessairement liés et profondément contradictoires. Ce qui fait que la critique des inégalités injustes est une activité inépuisable et qu'elle ne se stabilise jamais puisqu'il y a peu de chance qu'une situation satisfasse pleinement tous les principes de justice.
- 60 Ce constat n'est pas étranger au monde de l'action car l'on doit se demander quelles conditions et quelles configurations des injustices favorisent ou freinent le passage à l'action collective. Comment chaque principe de justice est associé à une mise en évidence des causes sociales et morales des inégalités injustes ? Dans quelle mesure les individus sont-ils considérés, par eux-mêmes et par les autres, comme les victimes ou comme les responsables des inégalités qu'ils subissent et qu'ils contribuent à produire ?

Modèles de justice et inégalités

- 61 Les principes de justice ne sont pas seulement des cadres normatifs de jugements sociaux, ils sont aussi des cadres normatifs de l'action collective, des modèles de justice ou des « contrats sociaux » latents. Ces modèles de justice sont à l'œuvre dans les techniques sociologiques les plus banales et, souvent, sans que les chercheurs le sachent explicitement.

Les techniques statistiques sont des théories de la justice implicites

- 62 Revenons au cas de l'école pour essayer de montrer comment les outils statistiques peuvent être considérés comme des sortes de théories en actes.
- 63 - Quand l'outil mesure le nombre d'enfants d'ouvriers, de filles ou d'enfants de migrants accédant à l'élite scolaire (les meilleures universités ou les Grandes Écoles, par exemple), quand il démontre qu'un enfant d'ouvrier a « dix fois moins de chances » d'accéder à l'élite scolaire, cet outil met en œuvre une théorie de la justice méritocratique : une théorie de l'égalité des chances. Il fait comme si la justice était mesurée à l'étalon d'une pure égalité des chances selon laquelle la réussite scolaire ne devant dépendre d'aucun facteur lié à l'origine sociale des élèves, la composition de l'élite scolaire devait refléter exactement celle de la population de référence.

- 64 - Quand l'outil statistique mesure l'écart des performances scolaires des élèves ayant le même âge, il considère implicitement que la justice scolaire est construite par une norme d'égalité relative des résultats. Le système scolaire qui ne creuse pas excessivement les écarts entre les meilleurs et les moins bons des élèves est plus juste que celui qui les creuse beaucoup. Notons que ce critère d'égalité n'est pas forcément conforme à celui du mérite ; un système méritocratique juste pouvant creuser de grands écarts pendant qu'un système relativement égalitaire peut être faiblement méritocratique. Une société dans laquelle les universités prestigieuses accueillent des élèves socialement défavorisés, tout en ayant le monopole des hauts revenus et de l'accès au pouvoir, est-elle plus juste ou plus injuste qu'une société dans laquelle les enfants défavorisés n'accèdent guère à l'université mais où ils bénéficient d'une formation technique leur garantissant des salaires acceptables et l'accès à des responsabilités ?
- 65 - On pourrait imaginer d'autres critères de justice en évaluant les bénéfices sociaux apportés par les diplômés, que ceux-ci soient distribués de façon juste ou injuste. Est-il juste que les inégalités de revenus prolongent, voire accentuent, les inégalités scolaires ? Est-il juste que les inégalités de revenus soient relativement indépendantes des inégalités scolaires et, dans ce cas, les mécanismes de formation des inégalités salariales sont-ils justes ?
- 66 - Nous pourrions aussi introduire des mesures de la qualité de l'expérience subjective des élèves. Une école autoritaire et brutale, mais juste en termes de chances et de résultats, est-elle plus juste qu'une école accueillante et chaleureuse, mais dont l'équité est moins garantie ?
- 67 Nous pourrions multiplier les exemples : les moyennes, les écarts de chances, les distributions, les analyses de régression, les *Odds ratio*... sont en fait des théories pratiques, en acte, de la justice sociale. Souvent, ce sont des théories relativement contradictoires et nous pourrions montrer comment elles se déploient en fonction des contextes idéologiques, des politiques publiques et des débats qui structurent la vie politique des sociétés.
- 68 Ces modèles de justice ne renvoient pas seulement à des ensembles de valeurs et de traditions politiques ; ils définissent des problèmes sociaux prioritaires, ils définissent aussi des groupes et des acteurs sociaux, ils participent des cadres des politiques publiques. On peut ainsi distinguer deux grands modèles de conceptions des inégalités et de la justice sociale qui se sont articulés et opposés dans les sociétés modernes au lendemain des révolutions démocratiques. Ces deux modèles sont les deux façons principales de réduire la contradiction majeure des sociétés démocratiques : l'affirmation de l'égalité fondamentale des individus et le maintien d'inégalités sociales produites notamment par le capitalisme.

Le modèle des places

- 69 Au lendemain des révolutions, la plupart des pays industriels européens ont considéré que la justice sociale consistait à réduire les inégalités entre les positions sociales, à resserrer progressivement l'éventail des inégalités entre les classes sociales grâce à des politiques sociales construites comme des compromis. Cette conception de la justice sociale développe une vision de la vie sociale et des acteurs significatifs dans ce cadre.

- 70 - L'égalité des places repose sur une conception des inégalités construite autour des classes sociales et du travail. Elle est généralement portée par le mouvement ouvrier, la gauche et les syndicats. La droite et la gauche sont l'expression des luttes de classes issues du monde du travail.
- 71 - Ce modèle postule une solidarité élargie reposant sur un large voile d'ignorance : le travail est une activité « fonctionnelle » qui doit bénéficier d'une solidarité générale plus large que le seul contrat salarial. La justice consiste d'abord à assurer les positions sociales des salariés contre les aléas des crises économiques.
- 72 - L'égalité des places s'appuie sur un État redistributeur par les prélèvements sociaux, l'impôt progressif et les équipements publics gratuits offerts à tous.
- 73 - L'égalité des places ignore les inégalités sociales qui ne relèvent pas du travail : inégalités entre les sexes, les générations, les cultures... Construit sur la figure de l'homme blanc travailleur, il est aveugle à de nombreuses inégalités et peu sensible à la mobilité sociale.
- 74 - L'égalité des places se déploie principalement dans les sociétés nationales relativement homogènes où les inégalités de classes paraissent résumer toutes les inégalités.
- 75 - Ce modèle tend à s'épuiser quand la croissance est faible et quand les systèmes de protection sociale nationaux entrent en concurrence.
- 76 - Quoi qu'il en soit de la force et des vertus de ce modèle de justice sociale, il faut en souligner la cohérence sociologique, politique et normative. C'est un « système » de représentation des inégalités et un cadre d'action politique. Il fonctionne comme un paradigme général croisant des principes de justice, une définition des inégalités et des acteurs concernés, des orientations politiques.

Le modèle des chances

- 77 - L'autre réponse aux tensions des sociétés démocratiques s'est plutôt développée en Amérique du Nord, dans les pays d'immigration où l'opportunité de se déplacer dans la structure sociale est plus désirable que l'égalité relative des positions sociales. Dans ce cas, peu importent les inégalités entre les positions sociales, la richesse des uns et la pauvreté des autres, tant que tous les individus disposent des mêmes chances initiales de réussir. Dit autrement, c'est le « rêve américain ».
- 78 - Les inégalités de classes « fonctionnelles » sont moins visibles dans ce modèle que les inégalités tenant aux discriminations initiales qui limitent l'égalité des chances. Les classes sociales laissent la place aux « minorités » plus ou moins discriminées : les « races », les cultures, les sexes, les handicaps divers... Le racisme, le sexisme, le patriarcat, le nationalisme culturel remplacent progressivement l'exploitation et la domination d'une classe par une autre. L'opposition des *Insiders* et des *Outsiders* domine la vie politique.
- 79 - Le voile de la solidarité aveugle est remplacé par une politique de lutte contre les discriminations. L'État intervient moins pour redistribuer que pour établir l'équité de la compétition sociale.

- 80 - La morale conservatrice de l'égalité des places est remplacée par une morale de la liberté et de la responsabilité. La solidarité envers les plus pauvres n'est acquise que s'ils ne peuvent pas être tenus pour les responsables de leur destin.
- 81 - Le modèle de l'égalité des chances s'est développé en Amérique parce que les places étaient ouvertes ; il s'impose aujourd'hui en Europe parce que les places sont rares.
- 82 - L'égalité des chances est plus présente dans les sociétés pluriculturelles, quand les divers processus de discrimination et de ségrégations se superposent aux seules relations de classes, et quand les classes populaires n'ont guère d'homogénéité culturelle.
- 83 Il est probable qu'il existe d'autres paradigmes que ces deux-là ; l'essentiel est de savoir dans lequel on pense et ce qu'ils induisent si l'on croit, comme Max Weber, que l'action est fondamentalement « tragique ». Comme l'égalité des places, l'égalité des chances fonctionne comme un paradigme. Le sociologue peut montrer comment se forment et comment fonctionnent ces paradigmes et comment ils sont mis en œuvre par les politiques publiques, les institutions et les systèmes juridiques. Dans tous les cas, la construction de ces modèles ou de ces paradigmes combinant la mesure des inégalités, les théories de la justice et les formes d'action collective permettrait de surmonter la tendance à l'émiettement de la sociologie des inégalités et à l'inscrire dans une sociologie générale.
- 84 Les inégalités sont si évidentes et si évidemment choquantes qu'il peut sembler difficile d'en faire un objet sociologique. Leur dénonciation semble tellement banale que bien souvent les sociologues ne savent pas pourquoi elle est évidente alors même que nous acceptons si facilement les inégalités qui nous sont favorables et qui nous semblent justes sans que l'on sache trop quel est l'ordre des priorités entre nos intérêts et nos convictions. La sociologie des inégalités devrait résister à sa pente de facilité qui est de penser que la critique et la dénonciation servent de théorie sociologique en se plaçant du point de vue d'une égalité pure à la fois banale et contradictoire avec sa propre expérience. Nous aurions plutôt intérêt à voir comment les individus perçoivent et jugent les inégalités sociales.
- 85 Les inégalités sont un objet macro et micro, objectif et subjectif. Si l'on se donne la peine de le construire un peu et de lire ce que la philosophie politique et morale a fait de meilleur, la sociologie peut résister à la double faiblesse qui la menace parfois : la dérive micro sociologique et le moralisme qui se substitue si facilement à l'analyse. La nécessité de transformer les inégalités sociales en problème sociologique tient aussi à l'exigence de ne pas substituer la critique des sociologues à celle des acteurs sociaux.
-

BIBLIOGRAPHY

BAUDELOT C. & M. GOLLAC (2003), *Travailler pour être heureux ?*, Paris, Éditions Fayard.

- BÈGUE L. (1998), « De la “cognition morale” à l'étude des stratégies de positionnement moral : aperçu théorique et controverses culturelles en psychologie morale », *L'Année psychologique*, n° 98, pp. 295-352.
- BERNSTEIN B. (1975), *Langage et classes sociales*, Paris, Éditions de Minuit.
- BIRHR A. & A. PFEFFERKON (1995), *Déchiffrer les inégalités*, Paris, Éditions Syros.
- BOUDON R. (1973), *L'Inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Éditions Armand Colin.
- BOUDON R. (1996), *Le Juste et le vrai*, Paris, Éditions Fayard.
- BOURDIEU P. & J.-C. PASSERON (1970), *La Reproduction*, Paris, Éditions de Minuit.
- BRICKMAN P. *et al.* (1981), « Microjustice and Macrojustice », dans LERNER J.M. & S.C. LERNER (dir.), *The Justice Motive of Social Behavior*, New York, Plenum Editions.
- CASTEL R. (1995), *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Éditions Fayard.
- CHAUVEL L. (1998), *Le Destin des générations, structure sociale et cohortes en France au XX^{ème} siècle*, Paris, Presses universitaires de France.
- DONZELOT J. (2003), *Faire Société*, Paris, Éditions du Seuil.
- DOUGLAS M. (2000), *Comment pensent les institutions*, Paris, Éditions La Découverte.
- DUBET F. (2004), *L'École des chances*, Paris, Éditions du Seuil.
- DUBET F. (2010), *Les Places et les chances*, Paris, Éditions du Seuil.
- DUBET F. *et al.* (2006), *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Paris, Éditions du Seuil.
- DUBET F., M. DURU-BELLAT & A. VÉRÉTOUT (2010), *Les Sociétés et leur école*, Paris, Éditions du Seuil.
- DUMONT L. (1966), *Homo hierarchicus. Le système des castes et ses implications*, Paris, Éditions Gallimard.
- DURU-BELLAT M. (2002), *Les Inégalités sociales à l'école*, Paris, Presses universitaires de France.
- ESPING-ANDERSEN G. (1999), *Les Trois mondes de l'État Providence. Essai sur la capitalisme moderne*, Paris, Presses universitaires de France.
- FITOUSSI J.-P. & P. ROSANVALLON (1996), *Le Nouvel âge des inégalités*, Paris, Éditions du Seuil.
- FORSÉ M. & O. GALLAND (dir.) (2011), *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Éditions Armand Colin.
- FORSÉ M. & M. PARODI (2004), *La Priorité du juste*, Paris, PUF.
- FORSÉ M. & M. PARODI (2010), *Une Théorie empirique de la justice sociale*, Paris, Éditions Hermann.
- FRASER N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et distribution*, Paris, Éditions La Découverte.
- GURR T. R. (1970), *Why Men Rebel*, Princeton, Princeton University Press.
- HOGGART R. (1970), *La Culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit.
- KYMLICKA W. (1999), *Les Théories de la justice. Une introduction*, Paris, Éditions La Découverte.
- LAMONT M. (1995), *La Morale et l'argent*, Paris, Éditions Métailié.
- LAMONT M. (2002), *La Dignité des travailleurs*, Paris, FNSP Éditions.

- LEMEL Y. (2004), *Les Classes sociales*, Paris, Presses universitaires de France.
- MOORE B. (1978), *Injustice. Social Bases of Obedience and Revolt*, Londres, Mac Millan Press.
- MANZO G. (2009), *La Spirale des inégalités. Choix scolaires en France et en Italie au xxe siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne.
- PIKETTY T. (1997), *L'Économie des inégalités*, Paris, Éditions La Découverte.
- PIKETTY T. 2003, « Attitudes vis-à-vis des inégalités de revenu en France : existerait-il un consensus ? », *Comprendre*, n°4, pp. 209-241.
- RAWLS J. (1987), *Théorie de la justice*, Paris, Éditions du Seuil.
- VAN PARIJS P. (1991), *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique d'une philosophie politique de la justice*, Paris, Éditions du Seuil.
- WALZER M. (1990), *Essais sur la critique sociale et son interprétation*, Paris, Éditions La Découverte.

NOTES

1. Ce texte n'est pas un article scientifique, mais un cours introductif donné à l'Université d'été organisée par l'AISLF dans le cadre du Rédoc en juin 2011 à l'université de Montréal. Il répond donc à la forme généraliste d'un cours d'introduction. La bibliographie est une bibliographie indicative de travail.
2. C'est une affirmation extrêmement discutable et je me place ici dans le récit canonique de la sociologie comme récit de la modernité.

ABSTRACTS

Sociology of inequalities can be an endless abyss if we reason in terms of actor categories or in terms of inequality criteria. In order to escape the danger lead by a strictly descriptive understanding of inequalities, it is necessary to include sociology of inequalities in a general sociology aiming to propose analyses, interpretations or mechanism explanations and/or forms of awareness and actions that inequalities are, simultaneously, the causes, the frameworks, and the goals. Four themes will be discussed in this article: do inequalities form a structure and a system that is able to explain more than just inequalities? How are inequalities produced and reproduced in societies that, usually, refuse them? Why aren't cognitive and normative experiences of inequalities a reflection of actual inequalities? And finally, why sociology must be useful and must participate to the public debate, and because inequalities are an issue of political and moral philosophy, the dominant political conceptions of inequalities and on the forms of "social contract" they imply.

La sociologie des inégalités peut être un gouffre sans fin, que l'on raisonne en termes de catégories d'acteurs ou en termes de critères d'inégalités. Pour échapper au danger induit par une saisie strictement descriptive des inégalités, il est nécessaire d'inscrire la sociologie des inégalités dans une sociologie générale visant à proposer analyses, interprétations ou

explications de mécanismes et/ou de formes de conscience et d'action dont les inégalités sont, à la fois, les causes, les cadres et les buts. Quatre thèmes sont évoqués dans cet article : les inégalités forment-elles une structure et un système expliquant autre chose que les seules inégalités ? Comment se produisent et se reproduisent les inégalités dans des sociétés qui, généralement, les refusent ? Pourquoi l'expérience cognitive et normative des inégalités n'est pas le « reflet » des inégalités réelles ? Enfin, parce que la sociologie doit être utile et participer au débat public et parce que les inégalités sont un problème de philosophie politique et morale, les conceptions politiques dominantes des inégalités et les formes de « contrat social » qu'elles impliquent.

Sistemas de desigualdad e injusticias sociales

La sociología de las desigualdades puede convertirse en un pozo sin fondo porque razonamos en términos de agentes o con criterios de desigualdad. Para huir del peligro inducido por la simple descripción de las desigualdades es necesario inscribir esta sociología dentro del de la sociología general y proponer análisis, interpretaciones o explicaciones de los mecanismos y/o de las formas de conciencia y de acción que son el resultado a la vez de causas, contextos y objetivos. Cuatro temas son expuestos en este artículo: ¿Son las desigualdades una estructura y un sistema explicativo de otra cosa que las simples desigualdades? ¿Cómo se producen y reproducen las desigualdades en sociedades que generalmente tienen un ideal igualitario? ¿Por qué la experiencia cognitiva y normativa de las desigualdades no es el « reflejo » de las desigualdades reales? En cuarto lugar, la sociología debe tener una utilidad y debe participar en los debates porque las desigualdades son un problema de la filosofía política y moral por los visones políticos dominantes sobre las desigualdades y por las formas de « contrato social » que estas implican.

INDEX

Keywords: social contract, social inequalities, perception of inequality, creation of inequality, re-creation of inequality

Mots-clés: contrat social, inégalités sociales, perception des inégalités, production des inégalités, reproduction des inégalités

AUTHOR

FRANÇOIS DUBET

Université de Bordeaux, École des hautes études en Sciences sociales (EHESS), Centre Émile Durkheim - francois.dubet@u-bordeaux2.fr